

Exposé abrégé <sup>91</sup>  
860  
que moi Louis Vermet  
fait de mes Reclamations  
contre le Gouvernement Por-  
tugais.



Ces réclamations naissent  
pour avoir été déposées par le  
dit Gouvernement, sans juste motif,  
de l'Isle orientale des Malouines,  
avec toutes les propriétés qu'il y avait des terres  
& pour les conséquences de cet acte.

Cette Isle m'avait été concédée  
en toute propriété par le gouverneur  
de la République de Buenos Ayres, successeur  
~~des~~ des de l'ancienne Vice Ro-  
yaute espagnole de ce nom qui  
avait exercé sur les Isles Malouines  
la souveraineté depuis l'an 1767  
jusqu'à l'an 1810 quand elle  
se transforma en République.

Les droits de propriété que

J'avais ainsi acquis par concession  
de l'Emp<sup>r</sup> de Buenos Ayres, furent en  
outre sanctifiés par une occupation  
et possession indisputée pendant un  
grand nombre d'années (depuis 1823  
jusqu'à 1836) et cela toujours avec  
plaine connaissance du Gouvernement  
Britannique & sans qu'il y fût  
pendant tout ce temps la moindre  
opposition.

Cette dernière circonstance  
fut la cause que je dépensai  
sans hésitation toute ma fortune  
dans l'amélioration de cette Île  
en y établissant une Colonie

J'établis cette Colonie sur  
le même endroit où avait placé sa  
colonie, en 1764, mon compatriote  
l'admiral de Bougainville, premier  
possesseur et occupant des Îles  
Malouines au nom du Souverain de  
la France

L'Espagne ayant <sup>après</sup> réclamer

plus en plus confirmé, M<sup>re</sup> Pacheco  
Demanda et obtint du Gouverne  
ment de B<sup>s</sup> A<sup>s</sup> par décret du



le 18 23 la jouissance  
de cette île avec tout son bétail  
et la pêche aux foques.

En Dec<sup>r</sup> de la même année il  
obtint la concession en toute propriété  
des terrains nécessaires pour nourrir  
son bétail. Ces terrains furent  
par décret du 5 Janv 1828 délimités  
et fixés à une surface de trente  
lieux carrés.

Dans la même année de 1823  
nous envoyâmes à l'île plusieurs charge  
ments de chevaux de chasse et un  
grand nombre de Gauchos (campagnards  
cavaliers buenos Ayreses) pour attrapper  
le bétail sauvage.

Le Gouvt de B<sup>s</sup> A<sup>s</sup> y envoya en  
même temps pour Gouverneur des  
Îles à D<sup>n</sup> Pablo Arzequati.

M<sup>re</sup> Arzequati étant retourné  
à B<sup>s</sup> A<sup>s</sup>, <sup>(en 1828 comme simple particulier)</sup> je me rendis à l'île pour  
y diriger personnellement cette  
l'entreprise de la domestication de bétail  
sauvage et de la pêche aux foques.

Voyant que l'île offrait des  
ressources pour y faire prospérer une  
Colonie, j'appris d'y établir à mes

fruis une Colonie formelle, a con-  
 dition d'obtenir en propriete le restant  
 des terrains de & cette Isle &  
 l'isle de Statuland, pour que les  
 bois de ses forêts pussent me  
 servir pour la batisse des maisons  
 de la Colonie —



Le Gouvt de N. A. accepta  
 ma proposition par decret de 5 Janv  
 1828 & me conceda la propriete  
 des deux Isles moins les 30 lieus  
 deja concédés a Pacheco et moins  
 dix lieus sur la Baye de San Carlo,  
 que le Gouvt reservait pour son  
 usage eventual — Le même decret <sup>me conceda</sup>

5 Janv 1828  
 Le libre usage  
 de la Baye pour tout  
 le commerce & pour  
 mes colons & pour  
 de toute espace &  
 de 80 milles  
 pendant 20 ans.

(la legitime de)  
 Pour que tous ces decrets  
 du Gouvt de Buenos Ayres fussent  
 tant mieux reconnus par les  
 batiments étrangers qui pourraient  
 toucher dans ces Isles, je les  
 avais fais legaliser, a l'époque  
 de leur date, par le Consul de  
 S. M. Britannique a Buenos Ayres

Ces decrets furent en plus,  
 traduits a l'Anglais et envoyés  
 a la même époque au Gouvernement  
 Anglais par son Representant  
 Sir Woodbine Parish qui me  
 temoigna toujours le plus vif



967

intérêt pour la bonne réussite  
de mes entreprises, comme le  
prouvent les divers lettres dont  
il m'a honoré pendant plusieurs  
années, tant avant que le Gouvt  
Anglais eusse pris possession  
des Isles Malouines comme  
après.

Son Successeur  $B^e$  à  $B^e$   $A^e$   
le ministre Mr. Hamilton  
m'honora de la même manière  
de sa bienveillance pour mon  
entreprise, comme le constatent  
ses lettres. —

En 10 Juin 1829 ma colonie  
étant déjà formée — ~~par décret~~  
le Gouvt de  $B^e$   $A^e$  decreta le  
retablissement de l'ancien Gouvt  
des Isles Malouines, m'en nomma  
Gouverneur & m'ordonna de  
protéger la pêche aux focques  
de mes Colons contre les depreda-  
tions que y practiquaient les  
bâtimens pêcheurs étrangers.  
L'exécution de ces ordres  
dit tomber sur ma colonie

31 Dec 1831-

le 31 Dec 1831

La vengeance du Commandant  
D'une corvette de Guerre des Etats Unis  
qui enleva les familles européennes  
que j'y étais établies et enleva <sup>aussi</sup> mon  
agent le directeur de la pêche M<sup>r</sup> Brisbane  
ecossais - ainsi que mon agent  
commercial Mr Dickson irlandais

Mon agent dans la partie orientale  
Mons<sup>r</sup> Jean Simon (français) se  
retira à la tête de ses Guechos  
dans l'intérieur de l'Isle -

A cette époque j'étais temporairement  
absent à Buenos Ayres, ma présence  
y étant jugé nécessaire à cause  
de la question qui se présentait  
subitement avec le ministre des E.U.  
sur l'affaire des Isles Malouines.

Un autre Gouverneur y fut  
provisoirement <sup>en ma place</sup> envoyé  
M<sup>r</sup> Mestivier, avec une garnison  
pour protéger le rétablissement  
de ma Colonie.

Je profitais de cette circonstance  
pour y envoyer de nouveaux  
mes agents Brisbane & Dickson  
avec le personnel nécessaire  
pour rétablir mes affaires particulières

X  
M<sup>r</sup> Dickson  
M<sup>r</sup> Brisbane  
M<sup>r</sup> Mestivier

Oct 1832



3

Mes affaires peine retablies

subvint une nouvelle défaite  
par la revolte de la garnison  
qui tira le Gouverneur  
Mestier et se retira avec tous  
les chevaux, les bestiaux, <sup>les armes</sup> et tout ce  
qu'ils purent enlever à l'intérieur  
de l'île.

Quelque temps après une frégate  
Balleine Française étant entrée  
au port pour rafraichir comme  
ils étaient d'habitude de faire, mon  
agent Simon ayant prié à son  
Capitaine de l'aider à retablier l'ordre,  
obtint de lui les armes nécessaires  
pour armer les gauchos et <sup>en</sup> plus une  
partie de son équipage. — A la  
tête de cette petite force Simon eut  
le bonheur de surprendre les améri-  
nés et de les faire tous prisonniers.

Au retour dans le port d'une  
golette de guerre Buenos Ayres comme  
le <sup>Comandi</sup> que par ordre du fust gouverneur  
était occupé à reconnaître les  
Iles voisines, son Commandant  
Mont Pucero reçut  
à son bord la garnison prisonnière.

La Colonie <sup>étant</sup> ainsi restée sans garnison, fut visitée par la Corvette de Guerre de S. M. Britannique "Clío" Capitaine Onslow qui au nom de son Gouvernement exigea au Commandant de la Savandi, qui par mort du Gouverneur précédent remplacait celui-ci, d'évacuer l'île avec toutes les personnes exerçant employ sous le Gouvernement de B. P. A. et avec toute celle qui ne voudrait se soumettre à rester dans l'île sous le pavillon Anglais.

Le Commandant Pinedo ne se jugeant avec force suffisante pour faire résistance, évacua l'île protestant contre l'acte.

Mes agents furent assurés par le Capitaine de Clío, qu'il n'était venu que pour exercer une acte de souveraineté sur les îles Malouines de part de S. M. B., qu'il ne se mêlait pas des affaires particulières & qu'ils pouvaient continuer les mêmes comme toujours avant pourvu qu'ils se conformassent

Arrivé à B. P. A. les Américains furent jugés et les B. P. A. exécutés. Pinedo fut condamné à mort pour avoir refusé de reconnaître le Commandant de la Corvette de Guerre pour son supérieur. Clío le maîna à cause des circonstances mais le Commandant fut libéré.



+ que les Anglais n'avaient eu le en pleine jouissance de l'île  
et de toutes mes affaires sur elle & desirais de ne pas compliquer  
mes intérêts particuliers avec la question de souveraineté qui  
s'élevait aussitôt entre le Gouvt Anglais et le Gouvt de B.S.A. Je fis  
donc de mon appointment de Gouverneur des Îles Malouines  
qui fut acceptée par une lettre officielle en date de . . . . .



a rester sous le pavillon Anglais  
Mes Agents voyant que  
par ce moyen je restais en <sup>861</sup>  
pleine jouissance de l'île et  
de toutes mes propriétés existantes  
sur elle, & n'ayant aucune ins-  
truction de ma part à cet égard,  
(ce que d'ailleurs ne pouvait pas y  
avoir le cas n'ayant pas été prévu  
par moi) prirent le parti de rester  
sur l'île et d'y continuer mes  
affaires pour mon compte sous  
le pavillon Anglais.

Alors le Capitaine de la Clé  
mis le pavillon Anglais entre  
les mains de mon Agent Com-  
mercial Mr Dickson, et sans  
laisser aucune force pour  
maintenir l'ordre public partout  
de l'île — De mon côté voyant

La Colonie consistait alors  
de mes Agents Simon avec les gauchos,  
Brisbane avec le personnel pour  
la pêche & Dickson pour le Commerce <sup>(cra)</sup>  
et enfin mes trois Comis Pares, Buenos Ayres,  
Hilobly Anglais & Waegener Allemand.  
En outre il y avait un nombre de  
matelots étrangers qui faisaient

aussi la pêche et n'étaient pas dans  
mon service et 8 Indiens dont  
la plus part avait été ~~quelques~~  
~~non seulement~~ exilés comme  
criminels par le Gouvernement  
de Montevideo en 1830, mais qui  
dans l'état normal d'ordre que  
j'avais toujours maintenu sur  
l'île (depuis 1823 jusqu'à  
la ruine de ma Colonie en 1831  
par les mots Américains principale  
cause de tous les malheurs  
postérieurs,) étaient devenus des  
membres utiles à la Colonie.

<sup>Les Indiens</sup> ~~Les Indiens~~ <sup>de moins</sup> déjà de trois actes  
de violence & d'injustice commis  
par le plus fort, comme j'ai  
déjà relaté, & alliés avec  
plusieurs des susdits Matelots qui  
leur fournirent des armes &  
deux balles & poudre, saurient apercevoir  
à leur tour qu'ils étaient devenus  
les plus forts & profitant de l'absence  
dans l'intérieur de l'île de la  
plus part des gauchos, surprisrent  
le 24 août 1833 l'établissement et massacrèrent  
mes trois agents et mes commis  
Pasos et Bezenon - le troisième  
comis Helobly échappa la mort  
par un hazard & ayant réunis  
les gauchos les femmes et les enfants  
tous un nombre de personnes,

voilà la 3<sup>me</sup> catastrophe souffert par ma Colonie, et cette dernière qui avait  
parce que le Capitaine de la Clie avait chassé le bâtiment de guerre  
Bueno Ayres et ne savait pas substitué par aucune autre force  
nécessaire à maintenir la tranquillité publique -



se réfugièrent sur une petite  
 Isle en face de l'établissement  
 où ils furent délivrés en Janv 1834  
 lors de l'arrivée dans le port de la  
 Corvette anglaise Challenger qui  
 laissa sur l'isle un Gouverneur  
 Anglais le Lieut de Marine M<sup>r</sup> H.  
 Smith et quelques soldats pour  
 protéger mes colons. Les indiens  
 s'engagèrent dans l'intervalle avec leur botaniquement  
 avec <sup>leurs plus précieux et le détail approprié.</sup> le Gouverneur Anglais à la tête  
 de ses soldats et de  
 ses mes gaudes poursuivit les  
 indiens, les surprit et les condui-  
 sit prisonniers sur la Corvette  
 Anglaise ainsi que les matelots  
 leur complices — Tous furent  
 envoyés en Angleterre, mais  
 je n'ai jamais appris avec  
 certitude ce qu'en est devenu.

Quelque temps après je reçus  
 a B<sup>st</sup> A une lettre du Gouverneur  
 Anglais m'informant qu'à son  
 arrivée dans mon établissement il trouva  
 toutes mes affaires en ruines, mais  
 qu'il avait trouvé entre les papiers de  
 mon Agent Brisbane mes instructions  
 pour la conduite de toutes mes affaires  
 sur l'isle il les avaient rétablis autant  
 que les faibles moyens qu'il avait trouvés à sa  
 disposition le permettait — mais que son

Employ public que ne le permettant  
pas de faire des affaires comme  
celle il avait nommée son fils  
comme mon agent, pour continuer  
mes affaires pour mon compte,  
jusqu'à ce que je retournerais moi  
même à l'isle ou envoie se  
une autre personne en ma place.

J'acceptais l'agence du fils  
du Gouverneur qui m'écrivit aussi,  
me rendant compte de ses actions jusqu'à la date  
~~Et il contenait mes affaires aussi de sa lettre~~  
~~bien que le mauvais état auquel~~ (Janv<sup>r</sup> 1835)  
~~les plusieurs desastres les avaient~~  
~~reduits, jusqu'au mois de Juillet~~  
~~de 1838.~~

A cet époque le Gouverneur  
Smith fut remplacé par le Gouv<sup>r</sup>  
Howe qui s'empara de tous  
les caisses et de l'argent que  
mon agent avait eu en  
caisse <sup>depuis son arrivée sur l'isle, soit à Fire depuis Janv<sup>r</sup> 1834 jusqu'en Juillet 1838</sup>  
et n'en eut aucune  
aucune propriété aux Isles  
Angloises.

L'admiral Hamont de la  
Station navale au Rio de Janeiro  
donna ordre au Gouverneur Smith  
par lettre du 11<sup>m</sup> May 1835 (de laquelle  
lettre il m'envoya un duplicat) de  
tenir à sa disposition tous les caisses  
et l'argent provenant de la vente  
de viande -



Après cette époque tant le gouverneur  
 Smith comme son fils cessèrent  
 de m'écrire, ni répondirent aux  
 divers lettres que je leur avais  
 écrites les priant de m'envoyer  
 les uns et l'argent par la première  
 bonne occasion qui se présen-  
 terait. Ce qu'ils ne firent pas  
 malgré qu'ils se présenterent  
 plusieurs bonnes occasions -

Sous date de 1836 je reçus  
 une lettre de l'admiral Hammond  
 dans laquelle il me disait qu'il  
 ne pouvait pas permettre que le  
 Gouverneur Smith s'occupasse d'affaires  
 commerciales et que si je voulais  
 continuer mes affaires sur  
 m'écrivit comme suit:

Cependant j'appris de tous les  
officiers de Marine Anglais que  
arrivant a St. de Jules Malouin  
que le Lieut Smith & son fils <sup>prophessent qu'ils conti-</sup> ~~cont-~~  
nuaient mes affaires en mon nom  
& pour mon compte, et cela  
jusqu'à Juillet 1838 quand il fut  
~~remplacé par un nouveau Gouverneur,~~  
fut envoyé aux Isles -

Après les <sup>divers</sup> fortes secousses <sup>déjà cités</sup> <sup>qu'on</sup>  
suffit mes affaires Depuis 1831  
mes ressources pécuniaires s'étant  
épuisées je suspendais retourner  
moi-même sur l'Isle jusqu'à ce que  
je puisse obtenir les secours nécessaires  
pour rétablir mes affaires d'une  
manière efficace -  
Ma première <sup>et dernière</sup> démarche

je lui exprimais  
la nécessité qu'il  
y avait d'importer  
pour l'île des  
nouveaux chevaux  
K.B.

la réponse fut



avait été de demander en date  
de Dec 1834 a l'admiral Hamond  
un emprunt de (£2000) deux mil  
livres sterling pour repayer en  
bestiaux pour la nourriture des  
équipages des navires de guerre,  
et offrant laisser en hypothèque  
des dix maisons que j'avais bâties  
en pierre dans l'établissement. #

En même temps je lui envoyais  
un plan de l'établissement avec  
ces maisons spécifiées dessus.

En août 1836 je fis la même  
demande au Ministre des affaires  
étrangères Port-au-Prince, Lord Palmerston  
lui exprimant -

A cette lettre je n'ai jamais reçu de  
réponse

J'avais aussi demandé des secours  
de mes amis au même objet  
mais ceux ci s'excusèrent de  
m'aider à moins que j'obtinsse  
du Gouvernement <sup>anglais</sup> au moins  
son consentement tacite  
mais positif pour que je puisse  
continuer mes affaires anglaises.

En conséquence de cela  
j'écrivis en date du 1<sup>er</sup> Aout 1836  
à Lord Palmerston lui représentant  
que



à cette lettre je n'ai jamais reçu de réponse 868  
et je la considère pour cela même  
comme non écrite —



Entre les amis auxquels j'avais  
pu me de servir se trouvait Mr Lafone  
riche négociant anglais de Montevideo. Celui  
ci parut résolu de servir — Un contrat  
fut formellement <sup>et parfaitement</sup> accordé  
entre nous dans lequel il était  
stipulé qu'il donnerait les fonds nécessaires  
que les bénéfices seraient partagés à moitié  
avec moi — Qu'il demanderait au Gouvernement  
Anglais en mon nom la reconnaissance positive  
& claire de mes droits de propriété sur l'île Orientale  
des Malouines — Qu'il formerait une Compagnie  
en Angleterre <sup>par actions</sup> pour faire l'exploitation sur une  
grande échelle — A ce but il me demanda tous  
les renseignements nécessaires —

Le contrat n'étant pas encore signé  
~~après~~ Mr Lafone tenta faire  
des changements au contrat qui ne réussirent  
pas me convaincre & nous nous séparâmes  
encore en amis — Moi croyant qu'après  
réflexion, il s'était <sup>seulement</sup> arrêté d'entendre dans  
cette affaire — Mais il est comme je dus  
longtemps après il se mit en rapport  
avec le Gov<sup>r</sup> de l'Isle & avec le Gov<sup>t</sup>  
Anglais, sollicita et obtint pour lui seul  
la concession d'exploiter le tiers de l'île Orientale  
des Malouines & tout le détail — au prix modique  
de £ 60,000 Sterling — Son inexpérience dans  
cette affaire, les impraticables instructions

Théoriques qu'il donna à ses agents sur Cypre  
et son empressement <sup>d'obtenir</sup> ~~à~~ le plus vite  
possible des retours par une trop violente  
chasse du bétail pendant 4 ans de suite  
arruina le bétail et les chevaux sans aucun  
profit mais £20000 de dépenses —

Alors sous des faux prétextes et des  
fausses représentations il obtint un rabat  
de £50,000 sur le prix d'achat <sup>qui était</sup> payable  
£10,000 au comptant et £2000 chaque année  
jusqu'à l'entier payement — Mais se  
considérant encore malgré cela dans  
une mauvaise position il prit le parti  
de vendre l'affaire à une Compagnie  
qui lui indemnisa largement ses dépenses  
et laissa encore sans <sup>sa</sup> direction l'affaire,  
l'ayant fait croire dans un prospectus qu'elle  
~~avait~~ <sup>continuelle</sup> fait espérer pouvoit retirer une  
revenue annuelle provenant ~~de l'abattement~~  
de 20000 bœufs par an <sup>quand en réalité il n'y avait</sup>  
<sup>à peine</sup> 20000 têtes de bétail  
<sup>sur l'île</sup> 20000 têtes de bétail  
<sup>en tout</sup> 20000 têtes de bétail  
L'affaire toujours mal conduite  
ne laissa que de grandes pertes et main-  
tenant la Compagnie et Mr Lafone sont  
en procès depuis 1856 —

6

Mon contrat avec Lafont en 1836 n'ayant pas en effet je fis un contrat solennel devant notaire a Bs As avec le General Lavalleja qui s'obligeait a fournir a transporter plusieurs chargements de chevaux et des papiers et qu'il me rendrait toutes les vaches <sup>aprovechadas</sup> a un dollar chaque, et a abattre les bœufs a compte moitié avec moi —



Ce contrat vint au Ministre Anglais Mr Hamilton qui, ne sachant pas que dans les pays du Rio de la Plata toutes personnes j'usqu'au plus distingué fondaient le commerce de détail, s'imagina que notre intention était d'envoyer une expédition pour reprendre les Isles Malouines — En

~~Des ce malheureux contrat avec le General Lavalleja commencent tous les desagremens que j'eus avec le Gouvernement Anglais ces objets des Isles Malouines —~~

En 1837 le gouvernement anglais donna ordre a l'admiral Heymond

consequence j'ai tout de suite abandonné l'idee d'executer ce contrat, ce qui m'attira des reclames du Gen<sup>l</sup> Lavalleja pour de dommagement —

En suite je me suis <sup>conduisit le 20 sept 1836</sup> dirigé directement a Lord Palmerston <sup>alors ministre des affaires étrangères</sup> lui demandant l'aide et la protection du Govt Anglais pour rétablir mes affaires sur le pied qu'ils étaiet avant je remonstroit que

En 1837 l'Admiral me communiqua  
les ordres qu'il avait reçus de son Gouverneur  
d'empêcher mon retour aux Isles Malouines,  
qu'en cas que j'y étais déjà de prendre les  
mesures nécessaires de m'en séparer à la force  
s'il fût nécessaire, <sup>lui</sup> enjoignant en ce cas  
d'éviter de ne faire aucun tort inutile à  
ma personne —

L'Admiral conclut sa lettre disant  
que quand le Gouverneur donna ces ordres ma  
lettre au ~~Le~~ Gouverneur n'aurait pas encore été  
reçue

870

Malgré tout cela le Gouverneur Smith continuait  
en mon nom mes affaires sur l'Isle



En Juillet 1838 le Gouverneur Lowrey successeur  
du Gouverneur Smith prit possession de toutes  
mes propriétés n'ayant que je n'en avais  
aucun droit —

En Oct 1838 - Le Commodore Sullivan  
qui avait remplacé l'Amiral Hamond  
me Commanda en ordre du Gouverneur Anglais  
qui disait

"que si je continuais à persister dans  
" mon refus à aller au l'Isle pour retirer  
" de la mes propriétés meubles, S. M. B  
" ne consentirait pas à devenir responsable  
" pour aucun dommage que pourrait  
" recevoir ces propriétés "

Je fis immédiatement part de cette  
lettre au Gouverneur Low, par une lettre par  
main du Capitaine du Brick de Guerre  
Anglais Grecian, qui m'écrivait qu'il avait  
transmis au Gouverneur, et que celui-ci lui donna  
la réponse verbale qu'il m'avait déjà  
répondue —

Avec cela je me suis dirigé au  
Commodore Sullivan lui écrivant que vu  
que je ne pouvais pas obtenir ces propriétés  
qu'il priait sur soi de me payer £1000 Sterl  
pour les ceives - ceux-ci étant sans contredit

reconnu comme ma propriété par l'Admiral  
Hamond en May 1835, qu'avec cette somme  
je me trouvais en état de pouvoir faire les  
fraix d'un voyage en Angleterre à faire  
personnellement mes réclamations au  
Gouv<sup>t</sup> Anglois —

D'autre part l'Admiral Hamond m'ayant  
écrit que je pouvais indiquer quel prix  
je demandais pour mes chevaux de chasse,  
pour que le Gouv<sup>t</sup> m'en payât le montant,  
je lui présentais mon Compte <sup>montant 2855.00</sup> en lui priant  
d'en abréger le paiement, cet argent m'étant  
nécessaire pour aller en Angleterre à  
formuler personnellement mes réclamations  
auprès d'eux, <sup>des terres et en détail.</sup>

À cet égard je reçus une réponse  
entièrement hors de cas — Il était dit  
que ma lettre ne contenant pas le montant  
des pertes dont je réclamais être compensé  
ni la nature de ces pertes le ministre des  
Colonies ne pouvait pas former son opinion  
dessus —

Voyant que d'aucun côté je ne pus  
rien obtenir par <sup>une</sup> correspondance, qui me  
contrainte ne faisait que compliquer de plus  
en plus des réclamations très simples en elles  
mêmes, et n'ayant plus les moyens pécuniaires  
nécessaires pour les poursuivre personnellement  
je nommais successivement trois agents,  
<sup>Janvier 1843</sup>  
~~peut~~ tous négligeront mon affaire parcequ'  
je ne possédais pas les moyens de payer les  
dépenses —

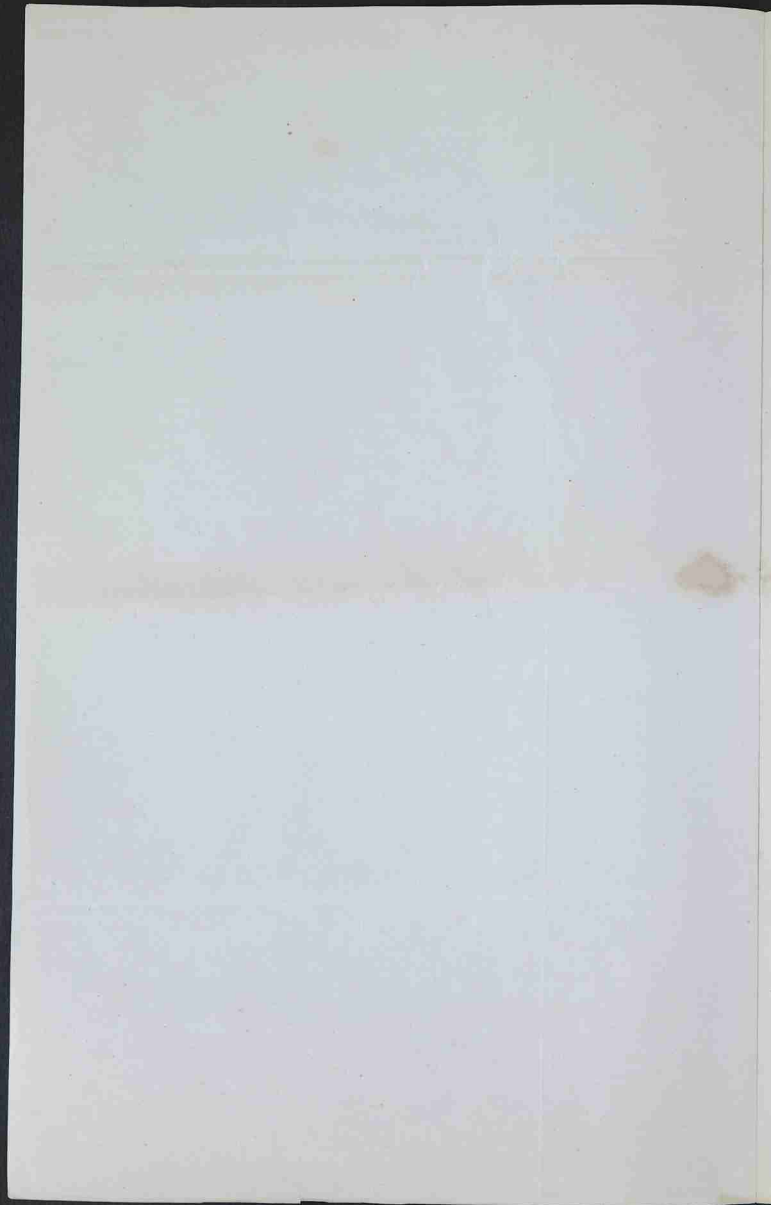


7

87

Le dus alors attendre que ma fortune se migliorasse — Ce qui arriva au bout d'un nombre d'années, et en <sup>nov</sup> 1851 je pus entreprendre le voyage en Angleterre, ou j'arrivai au commencement de 1852.

Mes Demarches en Angleterre mon premiere Memoire fut presente au Ministère des Affaires Etrangères et contenait ce qui suit:









1847  
Boston



Iles comme formant une partie  
de la Vice Royauté de Buenos Ayres,  
& la France ayant reconnu la  
justice de cette réclamation, ordonna  
à l'Admiral de Bougainville de  
rendre ces Iles au Vice Roy de  
Buenos Ayres, qui donna à Mr  
de Bougainville de tous les frais que  
lui avait coûté son établissement,  
montant à la somme de Livres . . . .  
et envoya <sup>en 1767</sup> le capitaine de Frégate  
Pauze Puente pour se recevoir des  
Iles Malouines & y rester comme  
Gouverneur

1810  
non interrompue de Gouverneurs espagnols jusqu'à  
l'an 1810 — quand le dernier  
Gouverneur partit avec toute  
la garnison & tous les habitants  
pour renforcer les royalistes  
qui se défendaient à Montevideo  
contre le parti républicain.  
L'établissement aux Malouines  
ainsi abandonné, les bâtiments pêcheurs  
étrangers ayant <sup>après</sup> brûlé tout le bois des maisons,  
celle cy tombèrent en ruine  
complète

En 1820 La frégate française  
l'Uranie retournant de son voyage  
à la recherche du Circumnavigateur  
français M<sup>r</sup> Laperouse se perdit  
dans la grande Baie près de l'ancien  
Etablissement. — Son équipage fut  
amené à Oueno et y fut  
la nouvelle que le bétail <sup>qui</sup> était devenu sauvage  
dans l'île et avait multiplié prodigieusement,  
était souvenu à la chasse et  
trouvé par les pêcheurs étrangers.

En conséquence le  
Gouvt de B<sup>s</sup> y envoya la Frégate  
l'Uranie Capitaine Hewitt, qui prit  
possession solennel des Isles  
Malouines au nom de la République  
de B<sup>s</sup> et y envoya par une  
Circulaire dirigé aux Capitaines  
des navires étrangers qui s'y trouvoient  
à la saison, la défense de tuer  
le bétail sauvage.

A cette époque j'étais  
associé de M<sup>r</sup> George Pacheco dans  
la somme de 126 000 Dollars que  
le Gouvt de B<sup>s</sup> lui devait, &  
dans tout ce que M<sup>r</sup> Pacheco  
pourrait obtenir du dit Gouvt en  
considération de cet avoir. — Et  
comme le fait de l'extraordinaire  
multiplication du bétail sur l'île  
orientale des Malouines fut de